



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

## PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 MARS 2021 A 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 11 mars 2021, s'est rassemblé, en date du mercredi 17 mars 2021 à 20h00, au Centre d'Animation - Salle Barbara Hendricks sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

*A l'ouverture de la séance :*

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, , Isabelle MÉCHIN, Jean-Claude SOUC, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Bernard MALHERBE, Danielle BARRAUD, Didier MARTIN, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, Sandrine SATABIN, Thierry BOURREC, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Jérémy MARTI, Paulette SAINT-GERMAIN, Alexandre MARTIN, Isabelle MAUMUS, Jean-Pierre TRABESSE.

**PROCURATIONS :** M. Vincent BARRAILH LAFARGUE à Mme Corinne LAFFITTAU, Mme Sonia DUBOSC à Mme Marie ASSIBAT, Mme Fanny QUEVA à Mme Danielle BARRAUD, Mme Claire HAUPT à M. Claude POMIES, Mme Florence GACHIE à Mme Paulette SAINT-GERMAIN, M. Yves Jean CAZABAN à M. Jérémy MARTI.

**EXCUSES :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Claude POMIES.

<p>Conseillers Municipaux en exercice : 29 Conseillers Municipaux présents : 23 Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 6 Conseillers Municipaux excusés : 0</p>
---

## **1- COMMUNICATIONS**

---

NEANT.

## **2- ADOPTION DU COMPTE-RENDU ET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 FEVRIER 2021 (DELIBERATION N° 2021-015)**

---

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le compte-rendu et le procès-verbal établis suite à la séance du Conseil Municipal du mercredi 24 février 2021.

## **3- ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS A LA CONDUITE AUTOMOBILE (AUTO PREM'S) (DELIBERATION N° 2021-016)**

---

Par délibérations en date du 4 juillet 2014 et du 30 juin 2015, le Conseil Municipal a précédemment approuvé les modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile en fixant le montant de chaque allocation à 500 euros. Il a par ailleurs précisé que la dépense serait imputée à l'article 6574 du Budget Principal. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté l'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile (Auto Prem's) au 1 candidat suivant :

- M. Dylan Viossat qui s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 3 décembre 2020 et habitant Aire sur l'Adour 16 avenue de Verdun.

## **4- DROIT A LA FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX – BILAN ANNEE 2020 (DELIBERATION N° 2021-017)**

---

Aux termes des dispositions de l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, "*Les membres d'un Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au Compte Administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal*".

Dans ce cadre, par délibération en date du 16 juillet 2020, le Conseil Municipal a précédemment déterminé les modalités d'exercice concrètes du droit à la formation des élus municipaux et il lui revenait désormais de prendre acte des actions de formation suivies par les élus municipaux et financées par la commune au titre de l'année 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a donc pris acte qu'aucune formation financée par la commune au titre de l'année 2020 n'a été suivie par les élus municipaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a également reconnu avoir débattu sur la formation des élus municipaux.

Cette délibération sera annexée au Compte Administratif 2020 (Budget principal) de la commune.

Mme Saint-Germain précise avoir suivi une formation en 2020 auprès de l'AML mais ne l'avait pas signalé à la mairie.

Pour les points n° V à VII, le Conseil Municipal était placé sous la présidence de Mme Marie ASSIBAT, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, en charge des finances.

M. Xavier LAGRAVE, Maire, n'a pas pris part au vote de ces 3 délibérations et a quitté la salle du Conseil Municipal.

## 5- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION N° 2021-018)

Il a été rappelé à l'Assemblée que le Compte Administratif retrace l'exécution du budget de la commune pour l'exercice 2020 en reprenant toutes les opérations (opérations financières, dépenses et recettes) effectuées par l'ordonnateur (en l'occurrence M. le Maire) pendant l'exercice précédent (année civile 2020) et se présente matériellement comme le Budget primitif avec notamment deux sections (investissement et fonctionnement) et une même numérotation des chapitres et des articles que pour le Budget communal.

Le Compte Administratif retrace, de la sorte, toutes les opérations effectuées par l'ordonnateur au cours de l'année civile 2020 et permet également de connaître l'état des restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées) et en recettes (recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission de titres). Ces restes à réaliser entrent ainsi dans la détermination du résultat final du Compte Administratif. L'arrêté des comptes 2020 permet donc de déterminer le résultat de la section de fonctionnement et de connaître le solde d'exécution de la section d'investissement pour l'année 2020 ainsi que les restes à réaliser (en fonctionnement et en investissement) qui seront reportés au Budget de l'exercice 2021.

Ces résultats sont conformes aux résultats du Compte de Gestion 2020 (Budget principal), tel qu'établi par Mme le Receveur Municipal, proposé à l'approbation du Conseil Municipal au cours de cette même séance.

Il était donc désormais proposé au Conseil Municipal d'arrêter le Compte Administratif 2020 de la commune (Budget principal).

Après en avoir délibéré et par 21 voix pour et 7 abstentions (M. Jérémy MARTI, Mme Florence GACHIE, Mme Paulette SAINT GERMAIN, M. Yves Jean CAZABAN, M. Alexandre MARTIN, Mme Isabelle MAUMUS, M. Jean-Pierre TRABESSE), le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie ASSIBAT, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, en charge des finances, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 (Budget principal) tel que dressé par M. Xavier LAGRAVE, Maire et ordonnateur :

- **LUI A DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2020 du Budget principal qui peut ainsi se résumer comme suit :

<b>Budget Principal</b>						
<b>Libellé</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Ensemble</b>	
	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédents</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédents</i>	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédents</i>
Résultat reporté		40.010,23		1.460.793,23		1.500.803,46
Opérations de l'exercice	4.675.965,37	6.082.608,40	2.773.641,48	2.669.913,83	7.449.606,85	8.752.522,23
<b>TOTAUX</b>	<b>4.675.965,37</b>	<b>6.122.618,63</b>	<b>2.773.641,48</b>	<b>4.130.707,06</b>	<b>7.449.606,85</b>	<b>10.253.325,69</b>
Résultat de clôture		1.446.653,26		1.357.065,58		2.803.718,84
Restes à réaliser	0,00	0,00	2.528.343,97	270.544,77	2.528.343,97	270.544,77
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>4.675.965,37</b>	<b>6.122.618,63</b>	<b>5.301.985,45</b>	<b>4.401.251,83</b>	<b>9.977.950,82</b>	<b>10.523.870,46</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1.446.653,26</b>	<b>900.733,62</b>			<b>545.919,64</b>

Note : Les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes "Opérations de l'exercice" et "Restes à réaliser". Les déficits et les excédents sur les lignes de résultat.

- **A CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion 2020 (Budget principal), tel qu'établi par Mme le Receveur Municipal, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **A RECONNU** la sincérité des restes à réaliser.

- **A ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mme Assibat, est revenue en détail sur ce Compte Administratif 2020, sur la base notamment des documents précédemment transmis, avec leur convocation, aux membres du Conseil Municipal.

Il a notamment été souligné que le résultat de la gestion communale (Budget principal) pour 2020 se soldait :

- Par un excédent de fonctionnement à hauteur de 1.446.653,26 euros.
- Par un excédent d'investissement à hauteur de 1.357.065,58 euros.
- Par un déficit d'investissement réalisé et restant à réaliser à hauteur de 900.733,62 euros.
- Par un excédent global au 31 décembre 2020 à hauteur de 545.919,64 euros.

Il reviendra ultérieurement au Conseil Municipal de décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement constaté au sortir de l'exercice 2020 (1.446.653,26 euros) entre la section de fonctionnement et la section d'investissement du Budget principal 2021.

On peut observer également :

- Que malgré les très bons résultats des années précédentes, le résultat de cette année a été encore amélioré.
- Qu'il n'y a pas eu cette année encore d'augmentation des taux d'imposition des taxes ménages (TFB, TFNB).
- Que les dépenses d'investissement sont en augmentation (+ 10,27 %) et que de nombreux chantiers sont en cours de réalisation sur la commune et qu'ils se retrouvent comptabilisés dans les restes à réaliser (les dépenses reportées s'élèvent à 2.528.344 euros).
- Que les recettes d'investissement ont légèrement augmenté (+ 3,89 %) de façon significative et que des recettes sont attendues et sont comptabilisées dans les restes à réaliser (les recettes reportées s'élèvent à 270.545 euros).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 6 122 619 € et sont en légère hausse (+ 2,58 %). Il est constaté :

- Une baisse des atténuations de produits et à contrario une augmentation des produits de gestion courante du fait du changement d'imputation budgétaire lié aux remboursements par la communauté de communes de prestations réalisées par la commune (balayage, essartage,...).
- Une baisse importante des recettes liées aux locations de salles municipales (- 53,05 %) du fait de la crise sanitaire.
- Les impôts et taxes représentent 66,72 % du total des recettes de fonctionnement en 2020 contre 65,71 % en 2019.
- L'allocation compensatrice, versée à la Communauté de Communes reste le même depuis 2018 soit 201 476 €.
- Une baisse importante des droits de place (- 26,04 %) également engendrée par la crise sanitaire.
- Une baisse de la taxe sur les déchets stockés (90 831 € contre 96 045 € en 2019).
- Une hausse importante de la taxe sur l'électricité (+ 38,62%).
- Une baisse des droits de mutation (- 9,47 %).

Pour rappel la fiscalité est la suivante :

	Taux moyen national (2019)	Taux moyen départemental (2019)	Taux communaux applicables sur Aire (2020)	Taux plafonds communaux (2020)
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)</b>	21,59 %	19,96 %	<b>17,37 %</b>	51,48 %
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)</b>	49,72 %	53,03 %	<b>48,00 %</b>	132,10 %

Les taux de fiscalité « ménages » pratiqués sur la commune sont, cette année encore, en dessous des moyennes nationales et départementales.

- Les dotations de l'Etat versées à la commune stagnent par rapport à 2019 (+ 0,66 %, soit + 7.899 €). Une baisse constatée de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : - 2,01 % (soit - 10.552 €) et du FCTVA : - 30,88 % (soit - 4.212 €) mais qui est compensée par une stagnation de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation), de la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) et d'une augmentation de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) : + 4,90 % (soit + 22.614 €). Parmi les autres dotations étatiques, on peut noter celle relative à la gestion des titres sécurisés qui s'élève à 12 130 euros/an (recette identique à celle perçue en 2019).

- Les compensations de l'Etat sur la CET, TH, TFB et TFNB sont en augmentation de + 8,94 % par rapport à 2019.
- Les autres produits de gestion courante à savoir les loyers des immeubles sont en légère hausse (+ 1,63 %).
- Les produits exceptionnels sont en très forte baisse (- 76,05 %). Il n'y a pas eu de remboursement lié à divers sinistres voire à des cessions.
- Les travaux en régie sont en très forte augmentation (+ 101,15 %). Les agents municipaux ont réalisé dans le courant de l'année 2020 les travaux suivants :

- travaux rond-point Renault :	11.016 €
- travaux rue René Méricam :	2.850 €
- travaux clôture aéromodélisme :	3.753 €
- travaux local Protection Civile :	12.906 €

Les dépenses de fonctionnement 2020 s'élèvent à 4.675.965 € soit une diminution de 3,16 %. Il est constaté :

- Une forte augmentation des factures d'eau (+ 56,63 % par rapport à 2019) payées par la commune au SYDEC. Il s'agit d'une nouvelle périodicité de leur facturation.
  - Une forte baisse des dépenses consacrées à l'entretien des terrains (- 57,31 % par rapport à 2019). Moins de reprises de concessions cette année.
  - Une forte baisse des dépenses consacrées à l'entretien des voies et réseaux (- 50,90 % par rapport à 2019). L'année dernière il y avait eu la réfection du chemin de Latrille.
  - Une augmentation des dépenses consacrées à l'entretien du matériel roulant (+ 35,36 % par rapport à 2019 contre - 30,39 % par rapport à 2018). Cette année, la collectivité a dû réaliser des réparations sur le Goupil, le tracteur, le Caterpillar.
  - Une augmentation également du poste « entretien autres » du fait d'une réparation importante sur l'enrouleur du stade municipal et le remplacement de divers candélabres.
  - Une baisse importante du poste « annonces et insertions » du fait de l'absence de nouveaux marchés en fonctionnement pour cette année.
  - Une baisse importante du poste « frais d'affranchissement » du fait de la crise sanitaire (confinement).
  - Des charges de personnel qui diminuent par rapport à l'année 2019 (- 3,38 %). Ces charges représentent 47,13 % du total des dépenses de fonctionnement.
  - Une augmentation des indemnités des élus liée à l'augmentation du nombre d'adjoints élus en juillet.
  - Une augmentation de la cotisation due au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) + 10,62 %.
  - Une stagnation des dépenses versées aux organismes de regroupement (+ 0,58 %).
  - Une baisse cette année des subventions municipales versées aux associations (- 18,79 %) liée à la crise sanitaire (baisse du nombre de dossiers Auto Prem's et de subventions exceptionnelles non demandées par les associations).
  - Une baisse significative des charges financières (- 16,21 %). Ces charges ne représentent que 2,80 % des dépenses de fonctionnement.
  - Une stagnation des amortissements (- 0,39 %).
  - Une augmentation importante des atténuations de produits qui émane d'une nouvelle dépense versée à la communauté de communes au titre du FPIC mais une nouvelle recette est également prise en compte.
- Mme Assibat conclue cette section de fonctionnement par une gestion rigoureuse.

S'agissant des recettes d'investissement, elles se sont élevées à 4.130.708 € en 2020 dont l'excédent de fonctionnement 2019 reporté (1.100.000 €) et le résultat d'investissement 2019 reporté 1.460.793 €.

- Une baisse des recettes liée au FCTVA (- 11,90 %) et de la taxe d'aménagement (- 11,25 %).
- Une hausse (+ 20,75 %) des subventions accordées à la commune (Etat et autres collectivités locales) dont :
  - Subvention de l'Etat : travaux façades et toitures Hôtel de Ville (89.189 €).
  - Subvention de la Région : travaux façades et toitures Hôtel de Ville (50.000 €).
  - Subvention du Département : travaux rue Méricam (53.957 €), travaux façades et toitures Hôtel de Ville (36.000 €), travaux réalisés sur le parking du lycée G. Crampe (11.808 € au titre du FEC 2019).

Le recours à l'emprunt représente une part très limitée désormais des politiques d'investissement (en 2020, il représente 4,84 %).

A noter qu'il convient d'ajouter 270.545 € de recettes en restes à réaliser (diverses cessions, subventions au titre de la rénovation de l'Hôtel de Ville...).

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 2.773.641 € en 2020.

Les principaux investissements municipaux en 2020 ont été :

- Les travaux d'accessibilité du Camping : 112.197 €
- Les travaux Hôtel de Ville : 574.671 €
- Les travaux rue Méricam : 52.065 €
- Les vannes du canal : 207.578 €
- Démolition Garage Lahet : 165.107 €
- Acquisitions foncières : 107.471 €
- L'équipement des services techniques municipaux (tracteur, fourgon, élagueuse, tondeuse, marteau perforateur...) : 108.760 €
- La continuation de l'amélioration des quartiers (feux tricolores, mise en place vidéoprotection, chemin de la Pachère, chemin de Bergeron, etc...).

Cette année, les fonds de concours ou participations versés par la commune ont été :

- au SYDEC pour des travaux d'éclairages : rue René Méricam, rue des Maraîchers, terrains de sports Plaine des Jeux, parking
- à la communauté de communes au titre des travaux réalisés rue de la Chataigneraie : 41.921 €

A noter, qu'il convient d'ajouter 2.528.344 € de dépenses en restes à réaliser (travaux dans le cadre de l'Ad'Ap, fonds de concours Sydec, travaux à l'Hôtel de Ville, démolition garage Lahet, piste cavalière, acquisition foncière Satel, chemin du Brousseau, toilettes Place du 19 mars,...).

S'agissant de l'endettement de la ville, la commune d'Aire sur l'Adour continue sa politique de désendettement.

Années	Encours au 31/12	Annuités
CA 2015	6 464 967 €	1 138 542
CA 2016	5 991 977 €	1 107 836 €
CA 2017	5 964 617 €	1 052 230 €
CA 2018	5 604 368 €	982 247 €
CA 2019	5 164 419 €	920 260 €
<b>CA 2020</b>	<b>4 565 733 €</b> - 11,59 %	<b>934 074 €</b> + 1,50 %

Mme Assibat rappelle la régularité dans la gestion de la commune avec notamment une dette qui diminue largement cette année. Malgré une hausse des annuités, la commune continue sa politique de désendettement. Mme Assibat est très fière de présenter ces résultats ce soir.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une année particulière entre une année électorale et la crise sanitaire. Le budget a été voté qu'en juillet. Les restes à réaliser sont importants dont les travaux de l'Hôtel de Ville pour 1,3 millions.

M. le Maire souligne les très bons résultats.

Mme Saint Germain n'a pas la même analyse de ces chiffres. Les charges ont baissé par rapport à 2019 y compris celles liées au personnel. L'excédent de fonctionnement de 1,4 millions d'euros est le résultat entre les charges et

les recettes réellement payées et les recettes réellement encaissées et celles estimées au budget primitif de juillet.

Mme Saint Germain donne les explications suivantes : « il est plus aisé d'évaluer les dépenses et notamment les charges à caractère général et les charges de personnel.

En conclusion sur ces charges et ces recettes estimées par rapport au budget 2020 et celles payées, les charges de personnel sont à – 204 867 € et les charges à caractère général sont à – 447 628 €. Sur ces deux seuls postes il y a donc surestimation de 652 495 € pour un résultat de 2020 de 1 446 653 €.

Comme les années précédentes on nous parle de bons résultats et d'économie, la réalité est tout autre.

Effectivement il y a eu cette année le Covid qui a impacté certains postes comme l'entretien de la voirie, l'affranchissement... mais les années précédentes il n'y avait pas le Covid et les résultats étaient identiques ».

Mme Saint Germain demande pourquoi les estimations ne sont pas faites selon les résultats du CA de l'année précédente et précise qu'un budget doit être équilibré et sincère. Pour cela, il faut mettre le même montant en dépense par rapport aux recettes qui sont estimées à 6 millions d'euros. Mme Saint Germain explique donc avoir deux solutions : la 1<sup>ère</sup> est de baisser les recettes en diminuant les impôts. Les aturins seraient alors très satisfaits.

La seconde solution serait d'abonder davantage la section d'investissement en investissant dans le parc vieillissant des véhicules municipaux.

Dans le DOB 2021, 570 000 euros sont virés à la section d'investissement sur les 1 446 0000 euros et un emprunt serait contracté pour 800 000 euros. Mme Saint Germain demande à la municipalité ce qui va être fait des 876 000 euros restants. Est-ce de la trésorerie ou de la « cagnotte » ?

En conclusion, elle explique qu'en juillet 2020, les élus de l'opposition avaient voté contre le budget. Aujourd'hui avec ce qui vient d'être démontré ils s'abstiendront sur ce compte administratif qui reflète la réalité et validé par la trésorerie.

M. le Maire précise que le budget est sincère et précise aux membres de l'opposition qu'un budget insincère est lorsqu'on surestime les recettes et sous-estime les dépenses, ce qui n'est pas le cas bien au contraire.

M. le Maire indique que la collectivité investit dans le matériel pour que les agents puissent travailler dans les meilleures conditions et ainsi assurer un service public de qualité.

Mme Assibat souligne que le budget est sincère et le compte administratif est tout à fait réel. Elle est très satisfaite de ce compte administratif grâce aussi à une grande implication des agents. Elle regrette qu'en 2020, il n'y ait pas eu les moments de convivialité avec les agents comme cela se faisait les années précédentes.

Mme Assibat précise que les élus sans les agents seraient rien.

L'année a été très difficile et les agents ont été très conciliants. Elle remercie donc l'ensemble des agents pour leur compétence et leur disponibilité.

M. le Maire remercie le travail de son adjointe en charge des finances pour sa gestion et son travail au quotidien ainsi que les agents municipaux qui participent grandement à ces résultats. Le service public à Aire sur l'Adour est efficient.

## **6- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE RELATIF AU LOTISSEMENT COMMUNAL « LES CHENES » (DELIBERATION N° 2021-019)**

---

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie ASSIBAT, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, en charge des finances, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 (Budget annexe relatif au lotissement communal « *Les Chênes* ») tel que dressé par M. Xavier LAGRAVE, Maire et ordonnateur :

- **LUI A DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2020 du Budget annexe relatif au lotissement communal « *Les Chênes* » qui peut ainsi se résumer comme suit :

Budget Annexe Lotissement Communal "Les Chênes"						
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reporté	0,00	0,00	0,00	20.924,09	0,00	20.924,09
Opérations de l'exercice	300.871,43	300.871,43	243.752,86	300.871,43	544.624,29	601.742,86
<b>TOTAUX</b>	<b>300.871,43</b>	<b>300.871,43</b>	<b>243.752,86</b>	<b>321.795,52</b>	<b>544.624,29</b>	<b>622.666,95</b>
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00	78.042,66	0,00	78.042,66
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>300.871,43</b>	<b>300.871,43</b>	<b>243.752,86</b>	<b>321.795,52</b>	<b>544.624,29</b>	<b>622.666,95</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>				<b>78.042,66</b>		<b>78.042,66</b>

Note : Les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes "Opérations de l'exercice" et "Restes à réaliser". Les déficits et les excédents sur les lignes de résultat.

- **A CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion 2020 (Budget annexe relatif au lotissement communal « Les Chênes »), tel qu'établi par Mme le Receveur Municipal, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **A RECONNU** la sincérité des restes à réaliser.

- **A ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mme Assibat est revenue en détail sur ce Compte Administratif 2020 sur la base notamment des documents précédemment transmis, avec leur convocation, aux membres du Conseil Municipal. Elle indique que les écritures passées en 2020 concernent deux ventes et des écritures d'ordre.

## 7- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE « GARAGES » (DELIBERATION N° 2021-020)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marie ASSIBAT, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, en charge des finances, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 (Budget annexe « Garages ») tel que dressé par M. Xavier LAGRAVE, Maire et ordonnateur :

- **LUI A DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2020 du Budget annexe « Garages » qui peut ainsi se résumer comme suit :

Budget Annexe "Garages"						
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reporté	0,00	39.948,01	0,00	0,00	0,00	39.948,01
Opérations de l'exercice	0,00	4.616,21	0,00	0,00	0,00	4.616,21
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>44.564,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44.564,22</b>
Résultat de clôture	0,00	44.564,22	0,00	0,00	0,00	44.564,22
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>0,00</b>	<b>44.564,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44.564,22</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>		<b>44.564,22</b>		<b>0,00</b>		<b>44.564,22</b>

Note : Les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes "Opérations de l'exercice" et "Restes à réaliser". Les déficits et les excédents sur les lignes de résultat.

- **A CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion 2020 (Budget annexe « Garages »), tel qu'établi par Mme le Receveur Municipal, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **A RECONNU** la sincérité des restes à réaliser.
- **A ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mme Assibat est revenue en détail sur ce Compte Administratif 2020 sur la base notamment des documents précédemment transmis, avec leur convocation, aux membres du Conseil Municipal.

## **8- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION N° 2021-021)**

M. le Maire a rappelé à l'Assemblée que faisant suite à la délibération de la présente séance du Conseil Municipal approuvant le Compte Administratif (Budget principal) de la commune pour l'exercice 2020, il convenait désormais pour l'Assemblée de se prononcer sur le Compte de Gestion (Budget principal) pour l'exercice 2020 tel que dressé par Mme le Receveur Municipal.

Le Compte de Gestion reprend ainsi l'ensemble des opérations budgétaires constatées au titre de la gestion au cours de l'exercice 2020, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable. Le Compte de Gestion retrace donc, non seulement les opérations budgétaires et celles faites avec des tiers, mais aussi les opérations de trésorerie, les mouvements du patrimoine et des valeurs d'exploitation. Le Compte de Gestion, établi en fonction de la clôture de la gestion, comprend, de la sorte, le résultat des exercices précédents, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés pour l'exercice 2020 ainsi que toutes les opérations internes prises en vertu du "Plan Comptable".

Il présente la situation générale des opérations de gestion de la commune en distinguant : la situation au début de la gestion établie sous forme de bilan d'entrée ; les opérations de débit et de crédit constatées durant la gestion ; la situation à la fin de la gestion établie sous forme de bilan de clôture ; le développement des opérations effectuées au titre du budget ; les résultats de celui-ci ; les recouvrements effectués et les restes à recouvrer ; les dépenses faites et les restes à payer ; les crédits annuels ; l'excédent définitif des recettes ...

Ces résultats sont conformes aux résultats du Compte Administratif 2020 (Budget principal) qui a été approuvé au cours de cette même séance. M. le Maire a donc soumis au Conseil Municipal ledit Compte de Gestion 2020 (Budget principal) pour l'entendre, en débattre et l'arrêter.

Après s'être assuré que Mme le Receveur Municipal avait bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle avait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2020 auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable, **A ARRETE**, comme suit, le détail des masses et le total des soldes figurant au Compte de Gestion du Budget principal de l'exercice 2020 :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>							
<b>BALANCE D'ENTREE</b>		<b>OPERATIONS NON BUDGETAIRES</b>		<b>OPERATIONS BUDGETAIRES</b>		<b>SOLDE</b>	
<i>Débits</i>	<i>Crédits</i>	<i>Débits</i>	<i>Crédits</i>	<i>Débits</i>	<i>Crédits</i>	<i>Débits</i>	<i>Crédits</i>
86.579.502,58	86.579.502,58	27.036.483,46	25.733.568,08	7.508.290,10	8.811.205,48	93.701.672,71	93.701.672,71

Statuant sur l'exécution du Budget primitif (Budget principal) de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, ARRETE, comme suit, les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>							
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (2019)		PART AFFECTEE (2020)	RESULTAT DE L'EXERCICE (2020)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE (2020)	
	Déficit	Excédent	Part	Résultat	Résultat	Déficit	Excédent
Section d'Investissement		1.460.793,23	0,00	-103.727,65	5.245,38		1.362.310,96
Section de Fonctionnement		1.140.010,23	1.100.000,00	1.406.643,03	0,00		1.446.653,26
<b>TOTAL</b>		<b>2.600.803,46</b>	<b>1.100.000,00</b>	<b>1.302.915,38</b>	<b>5.245,38</b>		<b>2.808.964,22</b>

**A CONSTATE** la conformité entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion (Budget principal) pour l'exercice 2020.

**A DECLARE** que le Compte de Gestion (Budget principal) pour l'exercice 2020, tel que dressé par Mme le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelait aucune observation, ni réserve de sa part.

## **9- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE RELATIF AU LOTISSEMENT COMMUNAL « LES CHENES » (DELIBERATION N° 2021-022)**

Après s'être assuré que Mme le Receveur Municipal avait bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle avait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2020 auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable, **A ARRETE**, comme suit, le détail des masses et le total des soldes figurant au Compte de Gestion du Budget annexe relatif au lotissement communal « Les Chênes » de l'exercice 2020 :

<b>BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL "LES CHENES"</b>							
BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS NON BUDGETAIRES		OPERATIONS BUDGETAIRES		SOLDE	
Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits
324.196,00	324.196,00	685.703,72	628.585,15	544.624,29	601.742,86	390.261,57	390.261,57

Statuant sur l'exécution du Budget primitif (Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes") de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, ARRETE, comme suit, les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL "LES CHENES"						
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (2019)		PART AFFECTEE (2020)	RESULTAT DE L'EXERCICE (2020)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE (2020)	
	Déficit	Excédent			Part	Résultat
Section d'Investissement		20.924,09		57.118,57		78.042,66
Section de Fonctionnement						
<b>TOTAL</b>		20.924,09		57.118,57		<b>78.042,66</b>

**A CONSTATE** la conformité entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion (Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes") pour l'exercice 2020.

**A DECLARE** que le Compte de Gestion (Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes") pour l'exercice 2020, tel que dressé par Mme le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

## 10- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE « GARAGES » (DELIBERATION N° 2021-023)

Après s'être assuré que Mme le Receveur Municipal avait bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle avait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2020 auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable, **A ARRETE**, comme suit, le détail des masses et le total des soldes figurant au Compte de Gestion du Budget annexe « Garages » de l'exercice 2020 :

BUDGET ANNEXE "GARAGES"							
BALANCE D'ENTREE		OPERATIONS NON BUDGETAIRES		OPERATIONS BUDGETAIRES		SOLDE	
Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits
93.272,51	93.272,51	19.636,71	15.020,50	16,67	4.632,88	97.961,72	97.961,72

Statuant sur l'exécution du Budget primitif (Budget annexe "Garages") de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, **ARRETE**, comme suit, les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

BUDGET ANNEXE "GARAGES"						
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (2019)		PART AFFECTEE (2020)	RESULTAT DE L'EXERCICE (2020)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE (2020)	
	Déficit	Excédent			Part	Résultat
Section d'Investissement						
Section de Fonctionnement		39.948,01		4.616,21		44.564,22
<b>TOTAL</b>		39.948,01		4.616,21		<b>44.564,22</b>

**A CONSTATE** la conformité entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion (Budget annexe "Garages") pour l'exercice 2020.

**A DECLARE** que le Compte de Gestion (Budget annexe "Garages") pour l'exercice 2020, tel que dressé par Mme le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

## **11- RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB) – ANNEE 2021 (DELIBERATION N°2021-024)**

---

M. le Maire a rappelé à l'Assemblée que conformément à la loi n°2015-991 promulguée le 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), les modalités de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ont été modifiées.

Ainsi l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « *Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.* »

Les textes législatifs et réglementaires en vigueur précisent que le rapport doit comporter les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi qu'une présentation de la structure et la gestion de la dette.

Ce débat représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer les Elus sur la situation économique et financière de la commune afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget primitif 2021 (Budget principal et Budgets annexes).

Le rapport d'orientation budgétaire 2021 de la commune est axé sur 3 grands points : les perspectives économiques 2021 (conjuncture internationale et nationale, contexte législatif impactant les collectivités territoriales avec la loi de finances initiale 2021 et la loi de finances rectificative 2020 (exclusivement pour les dispositions concernant les communes), la situation financière de la commune et les approches prospectives des orientations prévisionnelles du Budget communal 2021 (fonctionnement/investissement/ budget principal et budgets annexes)).

Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 doit être transmis par la commune au représentant de l'Etat mais également au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Sur la base notamment du document précédemment transmis avec leur convocation à l'ensemble des Elus Municipaux, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a ainsi reconnu s'être fait présenter le rapport d'orientation budgétaire 2021 (budget principal et budgets annexes) et avoir débattu sur les orientations générales du Budget de la ville d'Aire sur l'Adour pour l'exercice 2021 (Budget principal et Budgets annexes).

Dans ce cadre, il a été dressé, à grands traits, les principales perspectives économiques pour l'année 2021 tant au niveau international que national et rappelé les principales dispositions de la loi de finances initiale 2021 et la loi de finances rectificative pour 2020 concernant spécifiquement les communes.

De plus, la situation financière de la commune a été rappelée (recettes de fonctionnement, dépenses de fonctionnement, capacité d'autofinancement, l'investissement et l'endettement).

Les objectifs de l'équipe municipale seront de :

- maintenir un service public de qualité au service des Aturins avec les équipements et le personnel nécessaires
- ne pas augmenter les taux de fiscalité
- réduction des dépenses non essentielles (un ajustement des dépenses au plus près des besoins réels et des réalisations précédentes)

Avec les moyens suivants :

- la rationalisation des dépenses
- l'optimisation de la gestion de la masse salariale

Les principaux investissements en 2021 seraient :

- Mise aux normes des établissements recevant du public (AD'AP)
- Rénovation des vestiaires / création de toilettes publiques au stade municipal
- Réfection chemin goudronné au camping municipal
- Amélioration des quartiers
- Divers équipements pour les services municipaux

Un point très précis a également été fait sur les principales recettes et dépenses qui seront à prendre en compte lors du vote du Budget primitif 2021 (Budget principal et Budgets annexes) de la commune : fiscalité locale, dotations étatiques, dépenses à caractère général, dépenses de personnel, charges de gestion courante... et notamment :

➤ Recettes de fonctionnement :

En matière de recettes, les orientations seront en très légère hausse par rapport aux années précédentes.

- Les produits de services, du domaine et des ventes diverses pourraient être évalués aux alentours de 142 000 €.
- En matière de fiscalité locale, l'Etat n'a pas notifié le montant des bases d'imposition applicables pour l'année 2021. Comme depuis quelques années, les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2021. Pour rappel, la revalorisation des bases locatives est dorénavant fixée selon l'inflation constatée entre novembre 2019 et novembre 2020 soit 0,2 %.
- Baisse de la DGF. En 2021 la commune d'Aire sur l'Adour devrait perdre 13 394 euros (montant estimé par l'Association des Maires de France).
- Depuis 2020, le FPIC est de nouveau perçu par chaque commune.
- La commune pourrait enregistrer une recette de 200 000 € au titre des droits de mutation.
- La taxe sur les déchets devrait être de 92 500 €.
- Divers remboursements de prestations de la part de la Communauté de Communes (voirie, espaces verts...) pour 105 000 €.
- Des travaux en régie seront à prévoir (remplacement d'un palan aux arènes, signalétique arboretum au parc municipal, entourage bois des containers à poubelle, travaux paysagers rond-point du Mas et au Centre d'Animation).
- Les revenus des immeubles devraient atteindre 380 000 €.

➤ Dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général diminuent cette année.

- Un cabinet sera mandaté pour apporter une aide suite à la relance du marché des assurances (10 000 €).
- Des plantations de fleurs sur la ville pour 40 000€. M. le Maire précise que la commune est inscrite pour l'obtention de la 3<sup>ème</sup> fleur dans le cadre du label « Villes et Villages fleuris ».
- Des frais seront à prévoir en ce qui concerne l'entretien du patrimoine arboré comprenant le traitement du tigre du platane, l'élagage et les abattages (17 100 €).
- Des travaux de réfection de la peinture routière sur les places et parkings de compétence communale (10 000 €).
- Des travaux en régie seront à prévoir (remplacement d'un palan aux arènes, signalétique arboretum au parc municipal, entourage bois des containers à poubelle, travaux paysagers rond-point du Mas et au Centre d'Animation).

- A l'instar des années précédentes, des frais seront engagés au titre de versements à des organismes de formation (CACES, Habilitation électrique, SST, Montage, AIPR, ...).

- S'agissant des charges de personnel et frais assimilés, il n'y aura pas de changement important par rapport à l'année précédente si ce n'est la stagiairisation d'agents qui étaient contractuels l'année passée.

Concernant les emplois saisonniers, le nombre de recrutements à prévoir sera de 5 (1 pour les visites de l'Eglise Sainte Quitterie (3 semaines), 4 pour les services techniques (2 en juillet et 2 en août)).

- Une stagnation (+ 1,31% par rapport à 2020) de la contribution communale au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est prévue cette année. Le montant 2021 sera de 108 386,03 € contre 106 985,88 € en 2020. Cette année 2 agents supplémentaires ont intégré la caserne d'Aire sur l'Adour. M. le Maire les en remercie.

- Les subventions de fonctionnement aux associations locales seront maintenues. Quant à l'aide versée au titre de l'Auto Prem's, l'enveloppe sera reconduite.

- Les participations à des organismes de regroupement seront prévues (ALPI ; ADACL ; SYDEC...).

- L'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour devrait être identique à l'année précédente.

➤ Recettes d'investissement :

- les restes à réaliser en recettes sont de 270 544,77 €

- l'excédent de la section d'investissement 2020 soit 1 362 310,96 €. M. le Maire précise que ce résultat d'investissement 2020 doit être obligatoirement reporté en investissement.

- Dotations aux amortissements seront de 307 806,43 euros

- Le FCTVA sera de 188 000 euros.

- Il sera prévu 79 000 € au titre de la recette de la Taxe d'Aménagement.

- Une « partie » de l'excédent de la section de fonctionnement 2020 (1 400 000 €) sera à reporter en recettes d'investissement. M. le Maire répond à Mme Saint Germain suite à ses observations lors du vote du compte administratif qu'il est prévu de basculer 1 400 000 € en section d'investissement sur les 1 446 653 €.

- Un virement d'environ 570 000 € de la section de fonctionnement est envisagé. Il s'agit de la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement.

Par conséquent, il y aurait 1 400 000 € + 570 000 € soit 1 970 000 € qui serviraient d'auto-financement. Il n'y a donc pas de « cagnotte ». D'ailleurs il n'en comprend pas le sens.

Ce montant pourrait être revu à la baisse en fonction de la notification de la fiscalité.

- Un emprunt sera contracté pour un montant d'environ 800 000 €.

➤ Dépenses d'investissement :

- Report des restes à réaliser pour un montant de 2.528 343,97 euros (Hôtel de Ville, piste cavalière, Ad'Ap,...).

- Remboursement de la dette en capital : 831 245,70 euros au titre des emprunts en cours au 1er janvier 2021 ainsi qu'un complément pour l'emprunt à souscrire cette année.

**Travaux et équipements sportifs :**

- Il conviendra de prévoir une somme pour la rénovation des vestiaires et la création de toilettes publiques au stade municipal

**Patrimoine historique et équipements culturels :**

- Le remplacement du bar de l'Hôtel de ville

- Le remplacement du treuil lustre dans la salle des mariages

**Bâtiments et équipements publics :**

- Les travaux d'accessibilité seront poursuivis

- La réfection des allées goudronnées au camping municipal sera réalisée

**Equipements des services municipaux :**

Une somme sera à prévoir pour l'équipement des services :

- Pelle mécanique (100 000 €), nettoyeur mobile haute pression, isoloirs, broyeur, panneaux de signalisation temporaires, ...

M. le Maire est surpris de la réflexion de Mme Saint Germain car tous les ans, du matériel est investi pour les agents municipaux.

Des crédits sont prévus pour :

- L'informatisation de la Mairie.

**Amélioration des quartiers :**

- Route de Bordeaux : revêtements accès parcelles (35 000 €)
- Création embarcadère canoé kayak (20 000 €)
- Portail rue du Pont Rouge (10 000 €)
- Création du chemin du Brousseau (60 000 €)

**Equipements de sécurité :**

- Des crédits seront prévus pour l'achat de matériels (11 300 €)

**Environnement :**

- Des crédits seront prévus pour la plantation de myscanthus. Il s'agit d'une plante qui produit à partir de la 2<sup>ème</sup> année voire la 3<sup>ème</sup> année. La plantation se fera derrière le Centre de Loisirs et servira de paillage pour tous les massifs de la ville.

**Subventions d'équipement :**

Des dépenses seront à prévoir auprès :

- du SYDEC (rue Marcel Mémy ...)
- de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour (aménagement rue de Garaulet, rénovation toitures école Pierre Mendès France).

VUE D'ENSEMBLE SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitres	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021 (propositions)
001 Résultat excédent d'investissement reporté	1 460 793	1 362 311
021 Virement de la section de fonctionnement	474 700	570 000
024 Produits des cessions	0	0
040 Op. d'ordre de transferts entre sections	271 852	307 807
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 491 331	1 667 000
13 Subventions d'investissement	10 000	10 000
16 Emprunts	200 000	800 000
23 Régularisation avance forfaitaire	0	8 082
<i>Reports</i>	1 229 466	270 545
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 138 142</b>	<b>4 995 745</b>

DEPENSES		
Chapitres	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021 (propositions)
16 Emprunts	798 686	831 246
20-21-23 Immobilisations	973 917	830 210
040 Op. d'ordre de transferts entre sections	48 400	17 150
<i>Reports</i>	3 317 139	3 317 139
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 138 142</b>	<b>4 995 745</b>

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitres	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021 (propositions)
002 Résultat excédent de fonctionnement reporté	40 010	46 653
013 Atténuation de charges	1 000	1 000
042 Op. d'ordre de transferts entre sections	48 400	17 150
70 Produits de service	142 238	142 105
73 Impôts et taxes	3 895 421	3 965 112
74 Dotations, subventions et participations	1 407 147	1 374 443
75 Autres produits de gestion courante	372 000	380 000
76 Produits financiers	0	37
77 Produits exceptionnels	500	1 500
78 Reprises sur provisions	0	2 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 906 716</b>	<b>5 930 000</b>

DEPENSES		
Chapitres	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021 (propositions)
011 Charges à caractère général	1 745 650	1 605 150
012 Charges de personnel	2 408 500	2 401 500
014 Atténuation de produits	246 477	306 976
022 Dépenses imprévues	25 000	25 000
023 Virement à la section d'investissement	474 700	570 000
042 Op. d'ordre de transferts entre sections	271 852	307 807
65 Autres charges de gestion courante	579 537	589 386
66 Charges financières	149 000	115 000
67 Charges exceptionnelles	6 000	7 181
68 Dotations aux provisions	0	2 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 906 716</b>	<b>5 930 000</b>

Le budget annexe « Les Garages » :

La commune ne prévoit pas d'engager de travaux particuliers au niveau des garages situés sous le cinéma. Aujourd'hui sur les 14 emplacements, 12 sont loués. Sur les 14, 2 sont trop petits pour être mis en location. Ce budget termine comme chaque année en excédent.

Chap	Article	Libellé	2016	2017	2018	2019	2020		2021
			CA	CA	CA	CA	BP	CA	BP
001	001	Déficit d'investissement reporté	néant						
16	1641	Emprunts et dettes assimilés							
		<b>Total dépenses d'investissement</b>	néant						
021	021	Virement de la section de fonctionnement							
10	1068	Excédent fonctionnement (couverture du déficit)	néant						
10	10681	Excédent de fonctionnement reporté							
		<b>Total recettes d'investissement</b>	néant						
011	6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	28 604,67	0,00	28 604,22
	61521	Entretien sur bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	15 500,00
	627	Services bancaires et assimilés		1,46	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00
022	022	Dépenses imprévues					1 600,00		2 000,00
023	023	Virement section d'investissement							
65	6541	Créances admises en non valeur	0,00	36,85	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00
65	658	Charges diverses de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00	650,00
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance							
	668	Autres charges financières							
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	2 000,00
		<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>38,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 564,67</b>	<b>0,00</b>	<b>48 964,22</b>
75	752	Revenus des immeubles	4 323,04	4 191,27	3 849,63	4 199,59	4 616,66	4 616,21	4 400,00
	758	Produits divers de gestion courante							
77	774	Subventions exceptionnelles							
002	002	Excédent de fonctionnement	23 422,79	27 745,83	31 898,79	35 748,42	39 948,01	39 948,01	44 564,22
		<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>27 745,83</b>	<b>31 937,10</b>	<b>35 748,42</b>	<b>39 948,01</b>	<b>44 564,67</b>	<b>44 564,22</b>	<b>48 964,22</b>

## Le budget annexe : Lotissement communal « Les Chênes » :

La commune devra poursuivre la commercialisation de ce lotissement communal (14 lots vendus sur 23 à ce jour).  
2 lots vendus en 2020

Chapitre	Article	Libellé	2016	2017	2018	2019	2020		2021
			CA	CA	CA	CA	BP	CA	BP
001	001	Déficit d'investissement reporté		1 841,60					
204	20421	Subventions d'équipement					5 000,00		
16	1641	Emprunts	324 196,00	0,00		324 196,00	57 000,00		57 000,00
040	3555	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	323 637,12	291 391,99	291 391,99	300 871,43	259 795,52	243 752,86	264 795,52
		<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>647 833,12</b>	<b>293 233,59</b>	<b>291 391,99</b>	<b>625 067,43</b>	<b>321 795,52</b>	<b>243 752,86</b>	<b>321 795,52</b>
001	001	Excédent d'investissement reporté	23 416,03		30 403,53	30 403,53	20 924,09	20 924,09	78 042,66
16	1641	Emprunts	324 196,00			324 196,00			
021	021	Virement section de fonctionnement							
040	3555	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	298 379,49	323 637,12	291 391,99	291 391,99	300 871,43	300 871,43	243 752,86
		<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>645 991,52</b>	<b>323 637,12</b>	<b>321 795,52</b>	<b>645 991,52</b>	<b>321 795,52</b>	<b>321 795,52</b>	<b>321 795,52</b>
011	6015	Terrain à aménager							
	605	Achats de matériel		0,00			3 000,00		3 000,00
	608	frais accessoires sur terrains	25 257,63	0,00			13 043,09		18 042,66
	627	Service bancaire				350,00			
	022	Dépenses imprévues							
66	66111	Intérêts réglés à échéance				9 129,44			
023	023	Virement section d'investissement							
042	71355	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	298 379,49	323 637,12	291 391,99	291 391,99	300 871,43	300 871,43	243 752,86
043	608	frais accessoires sur terrains				9 479,44			
		<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>323 637,12</b>	<b>323 637,12</b>	<b>291 391,99</b>	<b>310 350,87</b>	<b>316 914,52</b>	<b>300 871,43</b>	<b>264 795,52</b>
70	7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	32 245,13	0,00	0,00	57 119,00	57 118,57	
75	758	Autres produits de gestion courante							
042	71355	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	323 637,12	291 391,99	291 391,99	300 871,43	259 795,52	243 752,86	264 795,52
043	791	Transfert de charges de gestion courante				350,00			
043	796	Transfert de charges financières				9 129,44			
		<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>323 637,12</b>	<b>323 637,12</b>	<b>291 391,99</b>	<b>310 350,87</b>	<b>316 914,52</b>	<b>300 871,43</b>	<b>264 795,52</b>

M. le Maire souligne qu'il s'agit d'un DOB 2021 tourné vers l'environnement (chemin du Brousseau, plantation de myscanthus, un toit végétalisé sur l'extension des vestiaires du stade municipal).

Mme Saint Germain revient sur les 1 400 000 € qui basculeront en section d'investissement suite au résultat de fonctionnement 2020 de 1 446 000 €. Il y aura en plus un virement de 570 000 € soit un autofinancement de 2 millions d'euros. Mme Saint Germain s'interroge sur l'emprunt de 800 000 € et demande à quoi il servirait.

M. le Maire répond que l'emprunt servira à équilibrer le budget d'investissement.

M. Marti précise qu'avec son équipe, ils partagent la plupart des investissements proposés et plus particulièrement le projet de rénovation des vestiaires du stade municipal.

Suite aux excellents résultats soulignés par la majorité, M. Marti demande pourquoi ne pas acquérir du foncier sur l'îlot de l'ancien garage Lahet et refaire également la place de la poste. En effet, cette place devrait être réhabilitée pour des questions de sécurité (absence de signalisation).

M. Marti souhaite connaître la feuille de route de la municipalité en terme de projets sur cette mandature du fait notamment que la commune a été retenue dans le dispositif de Petites Villes de Demain.

M. le Maire précise qu'il attend Mme la Préfète pour signer la convention.

S'agissant de la feuille de route, il doit être réalisé un plan de référence et un projet de territoire. C'est dans ce cadre-là, qu'il est prévu le recrutement d'un chef de projet. Il établira un diagnostic du territoire.

M. le Maire indique que fin 2021, 1<sup>er</sup> semestre 2022, les élus disposeront d'une vision claire du territoire.

Concernant l'acquisition du foncier, cela rentre complètement dans le dispositif Petites Villes de Demain. Il est donc urgent d'attendre.

Une fois établis le plan de référence et le projet de territoire (18 mois pour les réaliser), cela déclenchera toutes les aides notamment financières.

Enfin, concernant la Place du 19 mars, M. le Maire rejoint l'avis de M. Marti. Dans un 1<sup>er</sup> temps, il est prévu de revoir la Place de Gaulle, car il faut avoir une concertation avec le Département, le CAUE.

M. Marti précise que ce n'est pas le chargé de projet qui décidera de la politique d'aménagement à mener sur le territoire. S'agissant de l'ilot Lahet, la maison est à vendre actuellement et il s'agit d'une opportunité à saisir de suite.

M. le Maire précise que les élus de la commune d'Aire sur l'Adour ne sont pas des agents immobiliers.

*Note :*

*Le rapport d'orientation budgétaire 2021 de la commune sera publié sur le site Internet de la ville.*

## **12- INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE DE COUPES DE PARCELLES SISES AU NIVEAU DE LA FORET COMMUNALE (DELIBERATION N° 2021-024)**

---

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'assiette des coupes de l'année 2021 comme suit :

Parcelle n° 1.c : Volume prévisionnel : 2,14 ha. Essence : Pin Maritime. Nature de la coupe : Eclaircie.  
Vente : Façonné

Parcelle n° 8.b : Volume prévisionnel : 3,1 ha. Essence : Pin Maritime. Nature de la coupe : Eclaircie.  
Vente : Façonné

Parcelle n° 13.b : Volume prévisionnel : 0,92 ha. Essence : Pin Maritime. Nature de la coupe : Eclaircie.  
Vente : Façonné

Parcelle n° 17 : Volume prévisionnel : 6,39 ha. Essence : Pin Maritime. Nature de la coupe : Régénération feuillus. Vente : Façonné

Parcelle n° 13.c : Volume prévisionnel : 3,10 ha. Essence : Chêne pédonculé. Nature de la coupe : Régénération feuillus. Vente : Sur pied

M. Pomiès indique que ces coupes seront mises en vente par l'Office National des Forêts.

## **13- COMMISSION TAURINE EXTRA-MUNICIPALE (CTEM) (DELIBERATION N° 2021-025)**

---

Dans le cadre notamment de l'application des dispositions de l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé, pour toute la durée de ce mandat municipal, la création d'une Commission Taurine Extra-Municipale (CTEM) qui sera composée de membres du Conseil Municipal et de personnalités qualifiées extérieures élues par le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a également décidé de fixer, comme suit, la composition de la Commission Taurine Extra-Municipale (CTEM) :

### ***Membres appartenant au Conseil Municipal***

M. Jean-Claude SOUC et M. Jean-Pierre TRABESSE.

### *Personnalités qualifiées*

M. Roland BRUNO, M. Eric DUSSAU, M. Jean LABARTHE, M. Joël DARRIEUX, M. Michel PUPIN, M. Franck TACCIARIA, M. Marc DEBEZE, le Président des Arsouillos soit aujourd'hui M. Florian CAZALOT, M. Patrick LEGÉ, M. Christophe LAPLACE, M. Alain LABROUCHE, Mme Sophie GOURDON, M. Jacques LACROIX, M. David GLEYROUX.

## **14- QUESTIONS DIVERSES**

---

M. le Maire informe l'assemblée sur la prochaine date de réunion :  
- le prochain conseil sera le 14 avril à 20 heures.

M. le Maire précise que le centre de vaccination sera transféré à la salle de l'Orangerie le 29 mars. Alors qu'au début, il y avait 100 vaccinations par jour, aujourd'hui il est réalisé 130 vaccinations par jour et il est prévu de passer à 240.

Ce centre fonctionne très bien et il remercie tous les acteurs.

M. Souc précise qu'une exposition photos se tiendra en septembre. Il s'agira d'une exposition en plein air avec plus de 400 photos. La municipalité s'appuiera sur l'association « Peleyre ».

M. Marti rappelle que lors du dernier conseil municipal, Mme Saint Germain avait demandé s'il était possible d'obtenir le nom des nouveaux agents et ceux qui partaient. Lors de la commission tenue par Mme Assibat la veille de ce conseil, il a été dit que le nouveau chef de la police municipale prenait ses fonctions début mai. Il remercie Mme Assibat de cette information. Par contre il entend dire « dans la rue » que le poste de collaborateur de cabinet était à pourvoir à la mairie.

M. le Maire répond que le poste n'est pas à pourvoir car il est pourvu.

S'agissant des agents, il a été dit lors de cette commission, qu'il sera annoncé des départs et des arrivées des agents.

M. Marti demande à M. le Maire qu'il confirme qu'il n'y a pas eu de changement au sein du poste de collaborateur de cabinet.

M. le Maire confirme qu'il n'y a pas eu de changement.

M. Marti revient sur la piscine municipale et précise que Mme Saint Germain a trouvé dans le compte administratif une dépense en date du 6 avril dernier pour un montant de 6 768 € qui correspond au diagnostic de l'étude de la piscine.

Il demande alors pourquoi les élus ne l'ont jamais vue. De plus il a été annoncé sur la page FB de la ville, que cette étude a été présentée durant la campagne. Il demande alors pourquoi cette étude qui a été payée avec de l'argent public, n'a pas été transmise à l'ensemble des élus.

M. le Maire précise que cette étude a bien été réalisée et présentée durant la campagne électorale. M. le Maire demande à M. Marti de se rapprocher d'aturins qui lui sont proches et qui ont eu cette étude entre leurs mains durant une réunion publique.

De plus, M. le Maire souligne qu'en 2019 la piscine avait dû fermer pour des problèmes techniques et pour de la réfection de plages. C'est pourquoi, un cabinet a réalisé un diagnostic sur cet équipement.

Effectivement, l'étude n'a pas été présentée en conseil municipal, tout comme chaque étude réalisée dans le cadre de réhabilitation ou de travaux dans les bâtiments par exemple.

M. Pellarini interpelle M. Marti en disant que dans le programme de la majorité il est prévu la construction d'une nouvelle piscine. Aussi, il serait d'accord de ne pas faire une piscine neuve si celle que l'on dispose actuellement pouvait être améliorée à moindre coût. Ce diagnostic a été présenté lors des élections. Aujourd'hui, rien que les travaux de mises aux normes coûteraient 500 000 euros.

M. Marti demande pourquoi ils n'ont jamais eu cette étude.

M. le Maire demande à M. Marti sur les 6 dernières années combien de fois il a demandé des études qui ont été réalisées par la collectivité.

Mme Méchin souligne également que pendant la campagne, l'étude sur la piscine était abordée lors des réunions publiques et qu'à aucun moment, elle n'a été réclamée.

M. Pellarini rappelle à M. Marti qu'il avait dit que la piscine ne devait pas être un projet municipal mais communautaire. Il espère qu'en sa qualité de vice-président de la communauté de communes, il soutiendra le projet pour les aturins et pour l'ensemble d'un territoire.

M. Marti explique qu'il a toujours dit être favorable à ce que le projet soit communautaire à condition que l'équipement reste en centre-ville.

M. Pellarini souhaite avoir une discussion avec M. Marti suite aux conclusions de l'étude réalisée sur la piscine.

M. le Maire précise que cette étude est à disposition des élus à la mairie.

\* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal a été levée à 21h45.

\* \*

*Le texte complet des délibérations adoptées lors de cette séance du Conseil Municipal sera notamment publié au recueil des actes administratifs ainsi qu'au registre des délibérations de la Mairie d'Aire sur l'Adour.*

*Ces délibérations sont librement consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public auprès de la Direction Générale des Services.*



Le Maire,

*[Signature]*  
M. Xavier LAGRAVE



Le Secrétaire de Séance,

*[Signature]*  
M. Claude POMIES

